

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 16  
Nombre de présents : 09  
Nombre de votants : 12

L'an deux mil vingt-quatre le 30 septembre à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COQUELIN André, Maire.  
Date de la convocation : 25 septembre 2024

**PRÉSENTS** : MMES et MM COQUELIN André, PREAUD Freddy, FEUILLATRE Catherine, ZIMMERLIN Francine, GIVRAN Sébastien, MARGOUT Gérard, MARECHAL Laëtitia, BAZIL Marine, THURNE Dominique

**ABSENTS EXCUSES** : M. MARAIS Sébastien donne pouvoir à Mme FEUILLATRE Catherine  
Mme FARRUGIA Martine donne pouvoir à M. COQUELIN André  
Mme JARRY Alice donne pouvoir à M. GIVRAN Sébastien  
M. LOR Jean-Michel  
Mme BRIANCEAU Aline

**ABSENTS** : M. CHAIGNEPAIN Frédéric  
M. RIMBAULT Maxime

Mme MARECHAL Laëtitia est élue secrétaire de la séance.

### **OBJET : Avenant EGALIM n°1 à la convention triennale du dispositif de tarification sociale des cantines scolaires**

Monsieur le Maire rappelle la convention triennale du dispositif de tarification sociale des cantines scolaires délibérée et approuvée le 24 mai 2022.

Monsieur le Maire précise qu'un avenant à cette convention est proposé afin de prendre compte de l'engagement de la commune à inscrire la cantine scolaire sur la plateforme publique « ma cantine » et de pouvoir bénéficier de la bonification EGALIM de 1 € qui s'ajoute à l'aide financière de 3 € le repas servi au tarif maximal d'1 €.

La collectivité doit être inscrite dans la démarche EGALIM et respecter les engagements relatifs au secteur de la restauration collective.

**Vu le rapport,**

**Vu la délibération du 22/05/2022 approuvant la convention triennale du dispositif de tarification sociale des cantines scolaires et la tarification des repas du restaurant scolaire,**

**Vu l'avenant EGALIM n°1,**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre) :**

- **Approuve** l'avenant EGALIM n°1 à la convention triennale du dispositif de tarification sociale des cantines scolaires ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures  
Pour copie conforme  
Le Maire,  
André COQUELIN**

Signé électroniquement par : André  
Coquelin  
Date de signature : 02/10/2024  
Qualité : Maire de l'Aiguillon sur Vie



Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la télétransmission  
En Sous-Préfecture le 02 OCT. 2024  
Publié et/ou notifié le 02 OCT. 2024